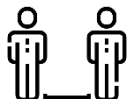


Annexe au règlement intérieur de l'Inspé : applicable pour tou·te·s les étudiant·e·s, enseignant·e·s, personnels administratifs et visiteurs/visiteuses extérieur·e·s présent·e·s dans l'enceinte de l'Inspé.
(Mise à jour au 1er février 2021)

Consignes sanitaires à respecter



Port du masque strictement obligatoire dans l'enceinte du campus de l'Inspé : intérieur et extérieur.



Respecter la distance physique d'au moins 1 mètre entre chaque individu.



Pour les fumeur·euse·s (sans masque) la distanciation à respecter est de 2 mètres entre chaque individu.



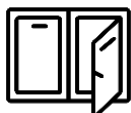
Respecter les sens de circulation mis en place dans les locaux (à savoir tenir sa droite).



Respecter l'emplacement et l'ordre de remplissage et d'évacuation des rangées dans l'amphi, les salles de cours.



Nettoyer son espace de travail avant et après chaque utilisation (bureau, accoudoirs, téléphone, clavier, souris...) avec le spray virucide et de l'essuie-main mis à disposition par les enseignant·e·s.



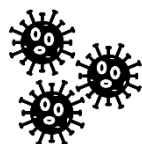
Aérer régulièrement son espace de travail.



Restauration autorisée dans les salles de cours affectées aux étudiant·e·s : respecter obligatoirement les distanciations d'au moins 2 mètres (sans être face à face). Désinfecter les tables après utilisation avec le matériel mis à disposition.



Appliquer les gestes barrières : se laver les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydro alcoolique, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, se moucher avec des mouchoirs à usage unique puis les jeter, saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.



En cas de suspicion de contamination à la covid19 prévenir :
inspe-covid@unilim.fr